	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS Version : 2
	<b>Plaque de Gypse et Cellulose Fermacell</b>	Révision : 03-03-2011

### 1. Identification du produit et de la société

<b>Nom du produit</b>	Plaques de fibres-gypse Fermacell		
<b>Utilisation du produit / Préparation</b>	plaques de plâtre renforcé par des fibres de cellulose pouvant être utilisées pour les cloisons, les plafonds et également pour les sols. Utilisation à usage universel pour la construction, la protection anti-feu et les locaux humides.		
<b>Fabricant</b>	Fermacell GmbH Dammstraße 25 47119 Duisburg ALLEMAGNE Tel. : 0800 – 5235665	Fax : 0800 - 5356578	
<b>Service Qualité</b>	Tel. : +49 (0)5 38 17 62 42 E-mail : <a href="mailto:sdb@xella.com">sdb@xella.com</a>		
<b>Contact en cas d'urgence</b>	01 45 42 59 59 (ORFILA)		

### 2. Identification des risques

<b>Désignation des dangers</b>	ne s'applique pas
<b>Symboles des dangers</b>	ne s'applique pas
<b>Dangers pour l'homme et l'environnement</b>	Aucun

### 3. Information sur les composants

<b>Composition générale</b>	Gypse ( $\text{CaSO}_4 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$ ) avec fibres de papier recyclées (Cellulose)
<b>Substances dangereuses</b>	Aucune
<b>Phrases R</b>	ne s'applique pas
<b>Numéro d'enregistrement</b>	-
<b>Informations complémentaires</b>	Aucune

### 4. Premiers secours

<b>Informations générales</b>	Pas de mesures nécessaires particulières
-------------------------------	--

<b>Contact avec les yeux</b>	ne s'applique pas
<b>Contact avec la peau</b>	ne s'applique pas
<b>Inhalation</b>	ne s'applique pas
<b>Ingestion</b>	ne s'applique pas

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Moyens d'extinctions adaptés</b>	le produit est incombustible, tous les moyens d'extinctions sont adaptés.
<b>Moyens d'extinctions inadaptés</b>	Aucun
<b>Risques particulier dû aux matériaux, aux matières résultant de sa combustion et gaz occasionnés en cas de combustion</b>	Aucun
<b>Equipement de protection particulier</b>	Aucun
<b>Informations complémentaires</b>	Aucune

**6. Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles**

<b>Précautions individuelles</b>	Ne s'applique pas
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne s'applique pas
<b>Méthode de nettoyage</b>	Nettoyage mécanique à sec

**7. Précautions de stockage et de manipulation****Manipulation**

- **Informations générales** Pas de manipulations spéciales nécessaires si le stockage est adéquat

- **Précautions contre l'incendie et l'explosion** Aucune : le produit n'est pas inflammable

**Stockage**

- **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Stocker dans un endroit sec
- **Informations complémentaires** Aucune

**8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle**

**Composants ayant des valeurs limites d'expositions** Poussière de fibres de sulfate de calcium. Valeur limite mesurée comme la teneur en poussière fine respirable : 6 mg/m<sup>3</sup> (Règles TRGS 900 sur les valeurs limites de l'air au poste de travail)

**Informations complémentaires** Basé sur des listes en cours de validité

**Protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène** Observer les règles générales de protection et d'hygiène
- **Protection respiratoire** Ne s'applique pas
- **Protection des mains / type de gants** Ne s'applique pas
- **Temps de pénétration des substances dans les gants** Ne s'applique pas
- **Protection des yeux** Ne s'applique pas
- **Protection du corps** Ne s'applique pas

**9. Propriétés physico-chimiques****Informations générales**

- **Etat physique** Solide
- **Forme** Plaques à bords droits ou à bords amincis

- **Couleur** Gris-beige
- **Odeur** Inodore

### Informations complémentaires

- **point de fusion** Ne s'applique pas
- **point éclair** Ne s'applique pas
- **point d'embrasement** Ne s'applique pas
- **risques d'explosions** Ne s'applique pas
- **masse volumique à 20°C** 1,10 – 1,25 g/cm<sup>3</sup>
- **valeur du pH** Neutre (7)
- **solubilité dans l'eau** 2 g/l (CaSO<sub>4</sub> · 2 H<sub>2</sub>O)

### 10. Stabilité du produit et réactivité


<b>Matériaux à éviter</b>	Aucun connu
<b>Condition à éviter</b>	Aucune connue
<b>Réactions dangereuses</b>	Aucune connue
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun connu

### 11. Informations toxicologiques

**Toxicité aiguë** Non toxique

#### Irritations primaires

- **sur la peau** Aucune connue
- **sur les yeux** Aucune connue
- **par inhalation** Aucune connue
- **par ingestion** Aucune connue
- **toxicité à dose répétée** Aucune connue
- **indications toxicologiques** Aucune

	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS
	<b>Plaque de Gypse et Cellulose Fermacell</b>	Version : 2 Révision : 03-03-2011

complémentaires


## 12. Informations écologiques

<b>Information générales</b>	Sans risque d'un point de vue écologique
<b>Ecotoxicité</b>	Non connue
<b>Mobilité</b>	Non connue
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Non connue
<b>Potentiel de Bioaccumulation</b>	Non connu
<b>Résultat de l'évaluation PBT (Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement)</b>	Non connu
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucun

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Produit

- **Recommandations** Le produit peut être assimilé et éliminé comme des gravats ou des déchets ménagers. Les réglementations locales doivent être respectées.
- **Code européen des déchets** Code de déchet suivant EAK 170802 : Matériau à base de gypse, et qui à titre exceptionnel peut tomber sous le code numéro 170801
  - 17 00 00** – Déchets de construction et de démolition (y compris déblais provenant de sites contaminés)
  - 17 08 00** – Matériaux de construction à base de gypse
  - 17 08 01** – Matériaux de construction à base de gypse contaminés par des substances dangereuses
  - 17 08 02** - matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS Version : 2
	<b>Plaque de Gypse et Cellulose Fermacell</b>	Révision : 03-03-2011

**Emballage** Si les emballages ne sont pas contaminés, restituer les films plastiques au collecteur de matériaux recyclable. Les réglementations locales doivent être respectées.

#### 14. Informations relatives au transport

**Par voies terrestres** Classe ADR/RID-GGCS/E – Non dangereux pour le transport

**Par voies maritimes** Classe IMDG/GGVSee - Non dangereux pour le transport

**Par voies aériennes** Classe ICAO/IATA – Non dangereux pour le transport

**Informations complémentaires** Non dangereux pour le transport

#### 15. Informations réglementaires


**Marquage selon les directives européennes** Les plaques de gypse et fibres de cellulose n'ont pas de marquage imposé selon la directive 67/548 relative à la classification, aux emballages et aux marquages des produits dangereux (ajustement suivant la directive 93/21)

**Réglementations nationales** Les plaques de gypse et fibres de cellulose FERMACELL ne sont pas considérées comme produits ayant obligation de marquage d'après les dispositions en matière de produits dangereux.  
Le produit n'est pas considéré comme résidu devant nécessiter une surveillance particulière d'après les dispositions relatives aux déchets .

**Classe de pollution des eaux** WGH 1 – un peu dangereux (Water Hazard Class : auto-classification fabricant)

#### 16. Autres informations

**Responsabilité** Les indications de cette fiche de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont fournies selon nos meilleures connaissances, mais sans garantie d'exactitude. Nous n'assumerons aucune responsabilité pour quelque dommage, préjudice ou exigence d'indemnisation susceptibles d'intervenir suite à la manipulation, au transport, au stockage du produit ou encore à l'évacuation du produit. Cette fiche de données de sécurité vise exclusivement le produit susmentionné. Lorsque le produit est appliqué comme

	<b>Fiche de Données de Sécurité</b> Selon 91/155/CEE	FDS
	<b>Plaque de Gypse et Cellulose Fermacell</b>	Version : 2 Révision : 03-03-2011

composante d'autres produits, les données de la présente fiche peuvent ne plus être applicables.

FDS non obligatoire